

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 19 (1881)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Voyage patriotique de M. Malinet  
**Autor:** Besançon, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186533>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . . 4 fr. —  
           six mois. . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin  
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en  
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —  
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES :**  
 La ligne ou son espace, 15 c.  
 —  
 Pour l'étranger, 20 cent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la jolie nouvelle inédite dont nous commençons aujourd'hui la publication : *Voyage patriotique de M. Malinet*, par M. le professeur J. Besançon.

**Lausanne, le 3 septembre 1881.**

Les événements de Tunisie viennent de nous remettre en mémoire, un fait, dont nous avons déjà parlé il y a plusieurs années, et qui nous montre que de tout temps, les peuplades de la côte d'Afrique se sont livrées sur les Européens, à des actes de barbarie, qui doivent nous faire vivement désirer, dans ces parages, le triomphe des armes françaises et de la civilisation.

En 1802, on apprit que cinq de nos compatriotes, dont deux du canton d'Appenzell et trois du canton de Berne, parmi lesquels se trouvait le nommé Vincent Emery, des Cullayes, avaient été jetés sur les côtes d'Afrique en faisant la traversée de Gênes à Naples, et capturés par les Tunisiens, qui les retenaient depuis quatre ans, dans le plus cruel esclavage. Cette nouvelle nous parvint par l'entremise d'un Français, Antoine Klein, qui avait partagé pendant quelque temps, le sort de ces malheureux, et avait été ensuite rendu à la liberté, grâce à l'intervention de son gouvernement. « Faites toutes les démarches possibles, écrivait-il » au père d'Emery, pour briser les fers de votre » pauvre fils, car il souffre de grands tourments, » continuellement aux travaux dès le matin jus- » qu'au soir, traité à coups de bâton, mourant de » faim et rongé par la vermine. »

Par l'entremise d'un nommé Gardon, aspirant de marine, les parents du jeune Emery avaient pu recevoir une lettre de celui-ci, qui, de son côté, n'avait aucune nouvelle de sa famille :

Voici la troisième lettre que je vous écris depuis mon malheur dont je n'ai pu avoir le doux plaisir de voir une des vôtres, ce qu'il m'arrive de croire et vous êtes tous mor pour moi ce seret mille fois mor quand vie pour languir dans les peines ou je me trouve plongé mon sort est le plus déplorable du monde privé de ma liberté et de tout mais par en générale ce qui me consume de jour an jour comme une chandelle allumée.... si vous voulez m'écrire adrecez les lettres au ministre de la marine à toulon an provance et priez de les faire pacer à tunis antandu de mettre une anvelope au lettre et de mettre et dedans de le prié d'avoir la bonté de lespedié par première occasion.....

      Votre dévoué fils, Vincent Emery,  
       Esclave Suisse depuis quattran  
 Ambracé tous mes petits neveu en mon nom.

A plusieurs reprises le gouvernement helvétique fit des démarches en faveur d'Emery ; toutes restèrent infructueuses. Enfin, en 1803, le père adressa une pétition au Petit-Conseil du canton de Vaud, pour le supplier de lui venir en aide, en autorisant une collecte destinée au rachat de son fils. « Sans votre sollicitude paternelle, disait-il » dans sa requête, les souffrances de cet infortuné » et les regrets d'une nombreuse famille n'auraient » point de terme. »

Il fallait une somme de 4000 francs pour le rachat du jeune Emery. Le Petit-Conseil, prenant en considération la pétition qui lui était adressée, autorisa, par arrêté du 7 mai 1803, une collecte dans le canton, ayant pour but de réaliser cette somme.

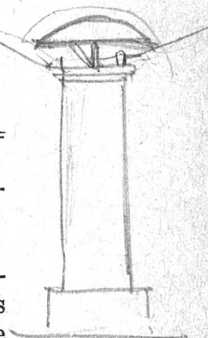
La collecte produisit 2883 fr. 6 batz, et le Petit-Conseil chargea la maison Cassat, Bianchenay et Co, à Marseille, des négociations relatives au rachat du captif. — En août 1803, M. Barthez, correspondant de cette maison à Tunis, l'informait ainsi de ses premières démarches : « J'ai trouvé Vin- » cent Emery à 6 lieues d'ici, travaillant dans » un jardin du dey. La lecture de votre lettre l'a » rempli de joie, surtout quand, sur le tableau » qu'il m'a fait de sa misère, je lui ai accordé, » pour subvenir à ses besoins, un quart de piastre » par jour. A peine pouvait-il m'exprimer toute » sa reconnaissance pour ce secours, et il y a été » d'autant plus sensible, qu'il souffrait encore » d'une bastonnade de 500 coups, reçus sur tout » son corps, pour avoir tenté de s'évader avec » vingt autres compagnons d'infortune. C'est de- » puis ce moment qu'il a été mis aux travaux les » plus pénibles. »

Enfin, le 6 novembre 1804, la Maison Cassat informait le Petit Conseil de l'heureuse arrivée à Marseille, de Vincent Emery, avec deux de ses compagnons d'infortune, rachetés par le canton de Berne.

### VOYAGE PATRIOTIQUE DE M. MALINET

PAR M. J. BESANÇON.

Le conseiller Auguste Malinet habitait une petite ville dont nous tairons, et pour cause, le nom à nos lecteurs. C'était, au physique, un homme d'environ soixante ans, jouissant d'un embonpoint prononcé et d'un crâne à peu près chauve ; au moral, une intelligence médiocre, avec



des prétentions mal justifiées, quoique fondées sur une aisance honnêtement acquise. Il s'imaginait, le brave conseiller, être une lumière éclatante pour son entourage, un oracle de sagesse et d'habileté. Cependant, s'il eût voulu regarder près de lui, il n'eût pas tardé à découvrir une étoile qui le surpassait beaucoup en grandeur et en clarté. Mme la conseillère Pernette Malinet, sans en avoir l'air, possédait une dose de bon sens bien supérieure à celle de son cher époux, qui après avoir dédaigné les avis de sa moitié, se résignait souvent à les suivre.

Hélas! pour son malheur, il ne les suivit pas toujours. Un matin, il dit brusquement à sa femme :

— Tu sais, Pernette, je vais au tir fédéral de Fribourg.

— Toi, Auguste! grands dieux! qu'y vas-tu faire. Es-tu tireur?

— Non.

— Orateur!

— Non plus, quoique dans l'occasion je puisse bien dire mon petit mot.

— Peut-être; mais je sais que tu ne monteras pas à la tribune. Ensuite, tu n'es pas non plus grand amateur de banquets et de fêtes. A ton âge, aller endurer la chaleur, la poussière, la fumée, c'est une véritable folie?

— Cela n'empêche pas que j'ai mon idée.

— N'oses-tu la révéler à personne?

— Pour toi, Pernette, je n'ai rien de caché. J'ai lu dans les journaux que M. Gambetta serait à Fribourg le jeudi du tir, et j'ai l'intention de lui parler.

— Voudra-t-il t'écouter seulement?

— Oui, qu'il m'écouterait, M. Gambetta. Il ne sera pas fâché d'avoir l'opinion d'un vrai républicain, car je suis républicain et je m'en flatte, ajouta Auguste en se donnant un vigoureux coup de poing dans l'estomac.

— Mais...

— Il n'y a pas de mais. La France ne marche pas comme elle devrait marcher; la faute en est à M. Gambetta, qui ne tient pas d'une main ferme le timon de l'Etat. On a beau être d'un petit pays, on n'est pas dépourvu de jugeotte. Eh! eh! Pernette, on lui dira son affaire à M. Gambetta et il me saura gré de ma franchise.

Mme Malinet sentait fort bien l'absurdité du projet de son mari; toutefois, en femme avisée, elle ne résista pas énergiquement; M. le conseiller était une de ces places fortes que l'on n'emporte pas par un brusque assaut, mais au moyen de parallèles savamment combinées.

Quelques jours après, les journaux démentirent la nouvelle qu'ils avaient annoncée avec trop de précipitation. M. Gambetta n'irait pas au tir de Fribourg. Mme Pernette s'empressa de mettre ces articles sous les yeux du conseiller. Celui-ci eut un fin sourire :

— Ma femme, ma femme, tu n'y songes pas! Gambetta sera à Fribourg, je t'en réponds, il ne manquera pas une occasion si belle de voir tout un peuple réuni au pied de l'autel de la liberté.

— Les journaux...

— Oh! que tu as peu de perspicacité! Gambetta est modeste, il n'aime pas les grandes démonstrations et il a fait mettre cela dans les journaux pour être plus tranquille.

Décidément le conseiller tenait à son idée; le contrarier encore eût été une faute. Mme Malinet se soumit en gémissant; elle espérait bien un peu, il est vrai, sur quelque accident subit qui retiendrait Auguste au domicile conjugal, une légère maladie, le mauvais temps, que sais-je? Le cœur humain espère toujours, lors même qu'il n'y a plus d'espérance.

Jusqu'au mercredi 3 août, M. Malinet ne fit aucune allusion à son projet de voyage. On aurait pu croire qu'il y avait renoncé; Mme Pernette savait bien qu'il n'en était rien, et quand elle le voyait se promener au jardin, l'air soucieux et, à la manière de Tarquin, abattre à coups de canne les têtes des pavots les plus orgueilleux, elle pensait, la pauvre femme :

« Le voilà qui médite la confusion de M. Gambetta et la destruction des préjugés. Mais ce n'est pas une raison pour saccager tout le jardin. Enfin, Dieu veuille que ceci se termine heureusement!

Or donc, le mercredi 3 août, avant d'aller se livrer au repos, M. le conseiller demanda tout à coup à son épouse :

— Pernette, as-tu préparé ma valise pour demain?

— Tu vas toujours à Fribourg?

— Toujours; je suis un homme décidé, moi; quand j'ai résolu une chose il faut qu'elle se fasse; j'ai de la volonté, de l'énergie...

Mme la conseillère obéit.

Le lendemain, M. Aug. Malinet avait revêtu ses habits de fête, c'est-à-dire que sa bonne grosse figure était encadrée dans un col audacieux, soutenu lui-même par une cravate cossue. On n'est jamais plus joyeux ni plus dispos que lorsqu'on est près de commettre une sottise.

Aussi le conseiller était d'une humeur charmante; avant de partir pour la gare, il daigna dire à sa femme :

— J'aurais bien aimé, Pernette, te mener avec moi.

— Je n'y tiens pas.

— C'est ce que j'ai pensé, d'ailleurs le tir fédéral n'est pas une solennité pour les femmes; elles n'ont pas à débattre les grands intérêts de la patrie. Tu serais ennuyée, ma chère amie, fort ennuyée. Si tu désires voir Fribourg, je t'y conduirai, mais non pas en un jour comme celui-ci.

— C'est bon, c'est bon; ne t'excuse pas tant, Auguste; c'est tout pardonné.

Le conseiller embrassa Pernette et se mit en route.

M. Malinet possédait une jolie fortune; il s'accorda une place de secondes, avec une arrière-pensée cependant, c'est que M. Gambetta pourrait bien se trouver dans le train. M. Gambetta est un homme simple, se disait-il, également éloigné du faste et de la parcimonie, il n'ira pas aux premières, ce serait attirer l'attention sur sa personne, ni aux troisièmes, il y serait incommode. S'il est quelque part, c'est aux secondes.

Après ce judicieux raisonnement, le conseiller s'installa dans un compartiment des secondes. Il occupa la dixième place, seule restée vacante.

Dès qu'il fut assis et qu'il eût pris son équilibre, M. Malinet jeta un regard scrutateur sur ses compagnons de route; vis-à-vis de lui sommeillait à demi un personnage d'environ cinquante ans, la figure cachée par une casquette de voyage. Les yeux du conseiller contemplèrent longtemps le dormeur, son cœur tressaillit dans sa poitrine et il s'écria mentalement : « Quelle chance! quelle chance! C'est lui. Ce ne peut être que lui.

Oui! mais comment s'en assurer! comment lier conversation? M. Malinet avait assez de tact pour savoir qu'on ne demande pas brusquement à quelqu'un ses noms, prénoms et qualités, avant d'avoir fait plus ample connaissance. Ce serait bien la meilleure méthode, mais, à coup sûr elle n'est pas polie, et M. le conseiller n'aurait jamais osé dire à son vis-à-vis : n'est-ce pas vous qui êtes M. Léon Gambetta, président de la Chambre des députés? (A suivre.)

### Souvenirs de voyage.

LE HOFBRAEUHAUS A MUNICH.

Je flânaï dans les rues de Munich, en quête d'une de ces émotions, de ces impressions, qui sont un des nombreux charmes d'une grande ville, lorsque au détour d'une rue, je remarquai que celle-ci était infiniment plus animée que les autres, par un va et vient indescriptible. La foule qui se pressait là, avait un air enjoué et gaillard, qu'on ne trouvait pas chez celle des autres quartiers. Les femmes y étaient très rares. Je cherchais à me rendre compte de ce qui se passait, lorsque